

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

05-06-2023

L'an deux mille vingt trois

le : 09 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur BERTHET Michel, Maire.

Date de convocation : 12/05/2023

Présents : MM. BERTHET Michel, DANY Stéphane, GUYOT Roselyne,
MICHEL Rémi, DESFONTAINES Gilles, BRULE Corinne et PERRET Morgane

Absent : LE GOFF Tony a donné pouvoir à BERTHET Michel

GUILLEMOT Thomas, ASFEZ Peggy

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

Objet : Désignation du délégué et de ses suppléants pour les élections sénatoriales

Le conseil s'est réuni en ce 09 juin 2023 à 19h00 u le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Guyot Roselyne, MICHEL Rémi, PERRET Morgane, BRULE Corinne. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

b) Élection des délégués

Au vote concernant la désignation du délégué, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8

Monsieur BERTHET Michel a été élu au premier tour par vote secret avec la totalité des voix (8) lors du vote et a accepté le mandat

Il est ensuite procédé au vote des suppléant.

c) Élection des suppléants

Au vote concernant la désignation des suppléants, après dépouillement les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Affiché le

ID : 056-215602244-20230614-05_06_2023-DE

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8

Ont été élus au premier tour par vote secret : Stéphane DANY avec 5 voix, Rémi MICHEL avec 2 voix et BRULE Corinne avec 1 voix.

Ils ont chacun accepté le mandat pour lequel ils ont été élu.

M. le maire proclame donc les résultats définitifs :

M. BERTHET est nommé délégué

M. DANY Stéphane est nommé 1^{er} suppléant

M. MICHEL Rémi est nommé 2^{ème} suppléant

MME BRULÉ Corinne est nommée 3^{ème} suppléant

Pour copie conforme

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust

le 09 juin 2023

Certifié exécutoire

Le Maire

Michel BERTHET

